

9 LAVOISIER

SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

9, rue Lavoisier 93100 Montreuil

Exercice social clos le 31/12/2023

**Certifié conforme à l'original,
le président**



2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084											
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209	0	210	0		
Production vendue biens						215	0	214	0		
Production vendue services						217	0	218	7 800		
Production stockée								222	0		
Production immobilisée								224	0		
Subventions d'exploitation reçues								226	0		
Autres produits								230	0		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	7 800		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	0		
Variation de stock (marchandises)								236	0		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	821 120		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-821 120		
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier		242	18 310	
Impôts, taxes et versements assimilés					(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	706	244	706	
Rémunérations du personnel								250	0		
Charges sociales								252	0		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255	254	731		
Dotations aux provisions								256	0		
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger					259	262	1		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles					260				
Total des charges d'exploitation (II)								264	19 748		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-11 948		
Produits financiers						(III)		280	0		
Produits exceptionnels						(IV)		290	0		
Charges financières						(V)		294	3 577		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347	300	161		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	0		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-15 686		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2			312	314	15 686		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324					
	Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	161			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Dédutions	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine	987		342			
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante	989					
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire	993					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346		350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354	15 525		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables							360				
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372	15 525		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

Amendes et pénalités	161
-----------------------------	------------

9 LAVOISIER

SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

9, rue Lavoisier 93100 Montreuil

Exercice social clos le 31/12/2023

**Certifié conforme à l'original,
le président**



1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise										SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084		Néant		☐																	
Durée de l'exercice en nombre de mois										12		Durée de l'exercice précédent										12									
																				Exercice N clos le		31/12/2023									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2				Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial										010				012																
	Immobilisations incorporelles - Autres										014		3 500		016		461														
	Immobilisations corporelles										028		2 700		030		1 236														
	Immobilisations financières (1)										040				042																
	TOTAL I (5)										044		6 200		048		1 696														
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production										050		821 120		052		821 120														
	Stocks marchandises										060				062																
	Avances et acomptes versés sur commandes										064				066																
	Créances (2) clients et comptes rattachés										068				070																
	Créances autres (3)										072		7 284		074		7 284														
	Valeurs mobilières de placement										080				082																
	Disponibilités										084		13		086		13														
	Charges constatées d'avance										092		27 694		094		27 694														
	TOTAL II										096		856 111		098		856 111														
TOTAL GENERAL (I + II)										110		862 311		112		1 696															
PASSIF																				Exercice N NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel														120		4 000														
	Ecart de réévaluation														124																
	Réserve légale														126		400														
	Réserves réglementées														130																
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...												131		132																
	Report à nouveau														134		2 722														
	Résultat de l'exercice														136		-15 686														
	Subventions d'investissement														137																
	Provisions réglementées														140																
	TOTAL I														142		-8 564														
Provisions pour risques et charges														TOTAL II		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées														156		193 285														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours														164																
	Fournisseurs et comptes rattachés														166		836														
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)												169		172		4 170														
	Comptes courants d'associés														173		87 387														
Autres dettes														175		583 500															
	Produits constatés d'avance														174																
	TOTAL III														176		869 178														
TOTAL GENERAL (I + II + III)														180		860 615															
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an										193		(4)		Dont dettes à plus d'un an										195		176 664			
	(2)	Dont créances à plus d'un an										197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice										182		3 500	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs										199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice										184		0	

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2024 réunie au siège social a pour objet principal :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

Lors de cet exercice la société a acquis un bien immobilier qui sera mis en location après travaux.

La société espère continuer ses investissements en 2024 et diminuer ses charges fixes.

Fait à Montreuil,
Le 22 mai 2024

Jean-Luc DIAN
Président



9 LAVOISIER

9, rue Lavoisier 93100 Montreuil
SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à douze heures, l'actionnaire unique et président de 9 LAVOISIER, M. Jean-Luc DIAN, demeurant 50, Chaussée de l'Étang 94160 Saint Mandé, a décidé au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle.

L'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. M. Jean-Luc DIAN en assure la présidence.

Les documents suivants sont à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la présidence.

Le président donne lecture du rapport de gestion de la présidence et met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés dans le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et les opérations reflétées dans ces documents, faisant ressortir une perte de 15 686 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de porter la perte d'un montant de 15 686 € au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate qu'aucune opération réglementée par l'article L223-19 du code de commerce n'a été passée entre la société et l'actionnaire unique durant l'exercice.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

« Lu et certifié véritable »

Jean-Luc DIAN

Lu et certifié véritable

9 LAVOISIER

SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

9, rue Lavoisier 93100 Montreuil

Exercice social clos le 31/12/2023

**Certifié conforme à l'original,
le président**



3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412	3 500	414		416	3 500		
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450	2 700	452		454		456	2 700		
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	0	472		474		476	0		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	2 700	492	3 500	494		496	6 200		
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497	0	498	0	499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502	461	504	0	506	461		
Terrains		510		512	0	514	0	516			
Constructions		520		522	0	524	0	526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532	0	534	0	536			
Installations générales, aménagements divers		540	966	542	270	544	0	546	1 236		
Matériel de transport		550		552	0	554	0	556			
Autres immobilisations corporelles		560	0	562	0	564	0	566	0		
TOTAL		570	966	572	731	574	0	576	1 696		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	15 525
Total des déficits restant à reporter								870	15 525
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	1 937
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 399
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	Jean-Luc DIAN					
Nom marital	DIAN	% de détention	100	Nb de parts ou actions	1000			
Naissance :	Date	31/12/1954	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Adresse : 50 Chaussée de l'Etang 94160 SAINT-MANDE FRANCE								

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : SAS 9 LAVOISIER	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 841001084	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Détail des charges constatées d'avance

[illegible]